



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

GUIDE DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
CONCERNANT LES AGRESSIONS
ENVERS LES ENFANTS PAR DES INCONNUS



« ENSEMBLE, ON PEUT Y ARRIVER. »

TABLE DES MATIÈRES

GUIDE DESTINÉ À L'ÉLÈVE.....	3
1. La définition d'une agression	4
2. Les règles de sécurité à respecter	4
3. Ressource disponible.....	6
GUIDE DESTINÉ AUX PARENTS	7
1. La définition d'une agression.....	8
2. Comment prévenir une agression	8
3. Comment réagir à une possible agression envers votre enfant sur la rue.....	8
4. Comment vérifier si votre enfant connaît bien les règles de sécurité.....	9
5. Règles de sécurité à réviser avec votre enfant	10
6. Si vous êtes abonnés à Internet	10
7. Si votre enfant est victime d'une quelconque agression	10
8. Ressources disponibles.....	11
9. Bibliographie-sites internet.....	12
GUIDE DESTINÉ À L'ÉCOLE	13
1. La définition d'une agression.....	14
2. Comment prévenir une agression.....	14
3. Que faire en cas d'incident	14
4. Numéros de téléphone importants.....	15
5. Bibliographie-sites internet-documents audiovisuels	16
GUIDE DESTINÉ À LA COMMISSION SCOLAIRE.....	18
1. La définition d'une agression.....	19
2. Prévention	19
3. Intervention	19
Annexe- Les inconnus : Conseils de sécurité.....	20

GUIDE DESTINÉ À L'ÉLÈVE



1. LA DÉFINITION D'UNE AGRESSION :

C'est lorsqu'une personne veut nous forcer à faire quelque chose qu'on ne veut pas faire ou quand elle veut nous amener quelque part sans la permission de nos parents. Une agression peut être physique, verbale ou psychologique.

Atteinte à l'intégrité psychologique ou physique des personnes.

2. LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER :

2.1. SI TU RENCONTRES UN INCONNU SUR LA RUE:

- Quand un inconnu s'approche de toi, à pied ou en voiture, il faut absolument que tu restes loin de lui;
- Il faut toujours que tu le regardes droit dans les yeux;
- Il faut que tu bouges pour t'éloigner de lui;
- S'il court après toi, il faut que tu cries très fort «Tu n'es pas mon père, tu n'es pas ma mère...».

2.2. SI TU ES SEUL À LA MAISON ET QUE QUELQU'UN FRAPPE À LAPORTE :

- Il faut toujours que tu t'assures que la porte soit verrouillée;
- Il ne faut jamais ouvrir la porte à un inconnu;
- Tu ne dis jamais que tu es seul;
- Il faut parler, sans ouvrir la porte (à travers la porte), et dire que tes parents sont occupés mais que s'il veut bien te dire son nom et son numéro de téléphone, tes parents vont le rappeler (tu dis qu'ils sont sous la douche, qu'ils font la sieste...);
- Si la personne insiste ou reste là, tu appelles la police;
- Raconte l'événement à tes parents lorsqu'ils reviennent.

2.3. SI TU ES SEUL À LA MAISON ET QUE LE TÉLÉPHONE SONNE :

- Tu réponds que tes parents sont occupés, de laisser un message et qu'ils vont rappeler;
- Tu respectes les mêmes consignes que si on frappe à la porte.

2.4. SI TU AS ACCÈS À INTERNET :

- Tu ne dois jamais t'identifier si tu converses sur Internet;
- Tu n'acceptes jamais un rendez-vous.

2.5. LORSQUE TU ES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE AGRESSION :

- Tu dois en parler à quelqu'un en qui tu as confiance;
- Si tu as des blessures, tu dois les montrer;
- Tu dois dénoncer la personne qui agresse.

2.6. SI TU N'ES PAS CERTAIN DE CE QUE TU DOIS FAIRE, POSE-TOI CES TROIS QUESTIONS :

Lorsqu'une personne inconnue te fait une proposition :

- 2.6.1. Est-ce que j'ai une impression de OUI (je me sens bien) ou de NON (Je ne me sens pas bien) à propos de cette situation?
- 2.6.2. Est-ce qu'un adulte en qui j'ai confiance saura où je suis, avec qui je suis et ce que je vais faire?
- 2.6.3. Si je fais ce que l'inconnu ou la personne me demande, et que je ne me sens pas bien, pourrais-je obtenir de l'aide au besoin?

Si tu réponds OUI à toutes les questions = SÉCURITÉ
Si tu réponds NON à une seule question = DANGER

2.7. LES RÈGLES D'OR POUR MA SÉCURITÉ :

- 2.7.1. Avant d'aller où que ce soit, demande la permission à tes parents et dis-leur où tu vas, avec qui tu y vas et à quelle heure tu vas revenir;
- 2.7.2. Informe tes parents si tu changes tes plans;
- 2.7.3. Promène-toi en groupe et reste toujours avec tes copains;
- 2.7.4. Tu dois refuser (seul ou en groupe) de monter dans la voiture de personnes que tu connais peu ou pas du tout;
- 2.7.5. Tu dois refuser de suivre un inconnu;

- 2.7.6. Tu n'acceptes ni argent, ni cadeaux, ni friandises de personnes que tu connais peu ou pas du tout;
- 2.7.7. Si une ou un automobiliste s'arrête pour te demander un renseignement, tu dois rester assez loin pour ne pas qu'elle ou qu'il puisse te toucher;
- 2.7.8. Si l'inconnu insiste : Crie très fort et éloigne-toi;
- 2.7.9. Fais confiance à tes sentiments (ta voix intérieure) dans une situation qui ne te paraît pas normale et parle à un adulte des problèmes qui sont trop grands pour un enfant, ne garde surtout pas ce secret. Essaie de te rappeler le plus de détails possibles et note-les dès que tu le peux;
- 2.7.10. Il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide. Tu as le droit d'insister jusqu'à ce que tu reçoives toute l'aide dont tu as besoin.

2.8. PERSONNES À QUI TU PEUX TE CONFIER :

- Tes parents, un ami;
- Ton enseignant, un surveillant;
- La secrétaire ou un autre membre du personnel de ton école;
- Ta direction d'école;
- Ton chauffeur d'autobus;
- Un policier;
- Une personne en qui tu as confiance.

2.9. EN CAS D'URGENCE, VOICI OÙ TU PEUX DEMANDER DE L'AIDE :

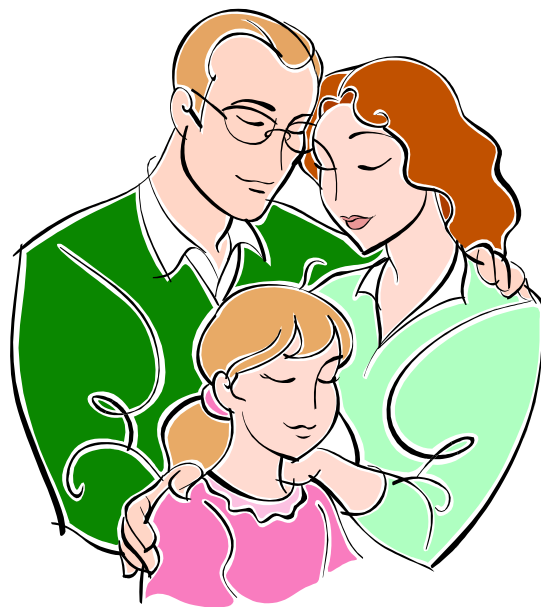
- Un endroit public;
- Un poste de police ou de pompiers;
- Une station service;
- Un magasin, un dépanneur, un restaurant;
- Un bureau de poste;
- Une bibliothèque.

3. RESSOURCE DISPONIBLE :

Service de police :

Urgence 911

GUIDE DESTINÉ AUX PARENTS



1. LA DÉFINITION D'UNE AGRESSION :

C'est lorsqu'une personne veut nous forcer à faire quelque chose qu'on ne veut pas faire ou quand elle veut nous amener quelque part sans la permission de nos parents. Une agression peut être physique, verbale ou psychologique.

Atteinte à l'intégrité psychologique ou physique des personnes.

2. COMMENT PRÉVENIR UNE AGRESSION :

2.1. Ne laissez jamais votre enfant seul sur le trajet de l'école (qu'il se déplace toujours avec des amis, en groupe);

2.2. Apprenez-lui à avoir l'air sûr de lui (faire de longues enjambées, tenir la tête haute et les épaules projetées vers l'arrière, regarder droit devant lui);

2.3. Vérifiez son réseau d'amis;

2.4. Développez un bon dialogue avec lui;

2.5. Inscrivez-le à des activités, cela augmentera son estime de soi et lui permettra de s'identifier à un groupe d'appartenance;

2.6. Encouragez les contacts avec de nouveaux amis, favorisez les invitations à la maison ou les fêtes avec des amis; l'enfant entouré est moins souvent victime;

2.7. Vous devez connaître les gens à qui vous confiez votre enfant, tels les gardiens, les amis et les voisins. Pour les activités, il faut s'assurer que les organismes soient reconnus.

3. COMMENT RÉAGIR À UNE POSSIBLE AGRESSION ENVERS VOTRE ENFANT SUR LA RUE :

3.1. Avisez immédiatement la police;

3.2. Notez toutes les informations qu'il vous transmet et demandez-lui, sans le harceler, s'il se souvient de certains détails, comme:

- L'heure;
- La description de la personne (couleur cheveux, yeux, langue parlée, vêtements et autres);
- La description du véhicule (s'il y a lieu) et le numéro de la plaque d'immatriculation;
- Ce que la personne lui a dit.

3.3. Informez la direction de l'école suite à un incident grave.

4. COMMENT VÉRIFIER SI VOTRE ENFANT CONNAÎT BIEN LES RÈGLES DE SÉCURITÉ :

En lui présentant des situations hypothétiques en utilisant le scénario "*Que ferais-tu si.....?*" C'est très simple à utiliser.

- 4.1. Posez-lui d'abord des questions qui font appel à son imagination par exemple : **Où irais-tu si tu pouvais voyager n'importe où dans le monde?**
- 4.2. Après quelques réponses qui vous auront aidé à définir ses intérêts, vous pourrez aborder des sujets qui vous importent et dont vous aimeriez discuter avec lui, comme **les règles de sécurité**. Cet échange vous permettra de l'informer de manière agréable et créative.
- 4.3. À ses yeux, ce jeu n'aura pas seulement l'apparence de règles et de règlements. Si les réponses ne sont pas celles que vous jugez appropriées, vous pouvez le complimenter pour ses idées et ajouter : **"il y a autre chose que tu pourrais faire....."**
- 4.4. En participant activement au processus de résolution de problèmes, il **développera son sens de l'autonomie et cela stimulera sa capacité de penser et de raisonner par lui-même**. En formulant ses propres idées, il apprendra à réagir avec assurance s'il se trouve confronté à une situation menaçante.
- 4.5. **Il faut lui donner le pouvoir d'être responsable de sa propre sécurité**. Ce pouvoir lui permettra de se fier à ses sentiments et de prendre des décisions sécuritaires lorsqu'il n'y a aucun adulte autour de lui à qui il peut demander conseil. Lorsque vous discuterez avec de jeunes enfants, il est important de vous rappeler que les conseils et les explications doivent demeurer simples.
- 4.6. En pratiquant certaines façons d'agir, l'enfant commencera alors à se sentir plus maître de la situation. Ceci aura pour effet de développer chez-lui l'estime de soi. En matière d'apprentissage de la sécurité et de la prévention, un principe de base veut que :

Les enfants qui ont confiance en eux, qui connaissent les principes de la sécurité et qui ont une bonne estime de soi sont moins vulnérables.

5. RÈGLES DE SÉCURITÉ À RÉVISER AVEC VOTRE ENFANT :

- 5.1. Avant d'aller où que ce soit, demande la permission à tes parents et dis-leur où tu vas, avec qui tu y vas et à quelle heure tu vas revenir;
- 5.2. Informe tes parents si tu changes tes plans;
- 5.3. Promène-toi en groupe et reste toujours avec tes copains;
- 5.4. Tu dois refuser (seul ou en groupe) de monter dans la voiture de personnes que tu connais peu ou pas du tout;
- 5.5. Tu dois refuser de suivre un inconnu;
- 5.6. Tu n'acceptes ni argent, ni cadeaux, ni friandises de personnes que tu connais peu ou pas du tout;
- 5.7. Si une ou un automobiliste s'arrête pour te demander un renseignement, tu dois rester assez loin pour ne pas qu'elle ou qu'il puisse te toucher;
- 5.8. Si l'inconnu insiste : Crie très fort et éloigne-toi;
- 5.9. Fais confiance à tes sentiments (ta voix intérieure) dans une situation qui ne te paraît pas normale et parle à un adulte des problèmes qui sont trop grands pour un enfant, ne garde surtout pas ce secret. Essaie de te rappeler le plus de détails possibles et note-les dès que tu le peux;
- 5.10. Il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide et tu as le droit d'insister jusqu'à ce que tu reçoives toute l'aide dont tu as besoin.

6. SI VOUS ÊTES ABONNÉS À INTERNET :

- Établissez des règles claires d'utilisation (surtout concernant le clavardage);
- Vérifiez l'utilisation.

7. SI VOTRE ENFANT EST VICTIME D'UNE QUELCONQUE AGRESSION :

- Prenez au sérieux la plainte de votre enfant : ce n'est pas banal;
- Validez rapidement les indices;
- Creusez les hésitations, les refus;

- Encouragez-le à dénoncer l'agresseur;
- Communiquez avec le service de police;
- Informez la direction de l'école.

8. RESSOURCES DISPONIBLES :

L'école	
(Nom de l'école)	(Inscrire le n° de tél. de l'école)
La C. S. du Chemin-du-Roy	819 379-6565
CSSS de Trois-Rivières	819 370-2100
CSSS de Maskinongé	819 228-2731
CSSS Vallée-de-la-Batiscan	418 365-7555
CALACS	819 373-1232 (Trois-Rivières)
CALACS	418 362-2727 (Vallée-de-la-Batiscan)
CALACS	819 537-3115 (Centre Mauricie/Mékinac)
CALACS	1-866-373-1232
Service de police	691-2929 (urgence 911)
Sûreté du Québec:	(de votre secteur)
Cap-de-la-Madeleine	819 379-7311
Louiseville	819 228-2774
Ste-Anne-de-la-Pérade	418 325-2272
MRC Maskinongé	819 535-1900
Numéro unique pour tous	310-4141 (urgence 24 heures)
Cellulaire	*4141
Le Centre jeunesse	819 375-6886 (signalement 24 heures/7jrs)
Tel-écoute	819 376-4242
Jeunesse, j'écoute	1-800-668-6868
	http://www.jeunesse.sympatico.ca/fr/

9. BIBLIOGRAPHIE

LAWSON, Sarah. *Votre enfant est-il victime d'intimidation?* , Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1996, 158 p.

QUÉBEC. *Loi sur la protection de la jeunesse*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Québec, 1999.

ROBERT, Jocelyne. *Parlez-leur d'amour... et de sexualité*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1999, 185 p.

SITES INTERNET

CANADA MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *La protection de nos enfants*, [en ligne].
Disponible sur : < <http://www.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/dig/prot.html> >

DEMERS, Michel. *Brise le silence*, Studio technologique d'apprentissage au récit, [en ligne].
Disponible sur : < <http://www.briselesilence.com/> >

PARENTS-SECOURS DU QUÉBEC. *Info Parents-secours du Québec*, [en ligne].
Disponible sur : < <http://www.parentssecours.ca/> >

GUIDE DESTINÉ À L'ÉCOLE



1. LA DÉFINITION D'UNE AGRESSION :

C'est lorsqu'une personne veut nous forcer à faire quelque chose qu'on ne veut pas faire ou quand elle veut nous amener quelque part sans la permission de nos parents. Une agression peut être physique, verbale ou psychologique.

Atteinte à l'intégrité psychologique ou physique des personnes.

2. COMMENT PRÉVENIR UNE AGRESSION :

- 2.1. En ménageant deux périodes dans l'année où l'on fera le rappel des règles d'or et de sécurité (septembre, avril);
- 2.2. En plaçant les règles d'or de sécurité dans l'agenda de l'élève;
- 2.3. En distribuant le guide "Ensemble on peut y arriver" aux parents et aux élèves dès la rentrée scolaire;
- 2.4. En étant vigilant, en particulier lors des entrées et sorties des élèves.

3. QUE FAIRE EN CAS D'INCIDENT :

- 3.1. Toujours prendre la chose au sérieux;
- 3.2. Écouter et rassurer l'élève et ses parents;
- 3.3. Lors d'incident majeur :
 - Aviser sans tarder la direction de l'école (pour le personnel);
 - Aviser sans tarder la direction générale (pour la direction);
 - Aviser le service de police, s'il y a lieu;
 - Aviser les parents concernés, s'ils ne sont pas déjà au courant;
 - Référer les médias à la direction générale ou au secrétariat général;
 - Demander l'aide des services spécialisés, au besoin.

4. NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS :

Direction générale: 819 379-6565 (poste 7272)
(Com. scolaire du Chemin-du-Roy)

Service de police: 819 691-2929 (urgence 911)

Sûreté du Québec:

Cap-de-la-Madeleine 819 379-7311
Louiseville 819 228-2774
Ste-Anne-de-la-Pérade 418 325-2272
MRC Maskinongé 819 535-1900
Numéro unique pour tous 310-4141 (Urgence 24 heures)
Cellulaire *4141

Centres jeunesse:

Signalement 24hres/7jrs 819 375-6886 (T.-R., Cap-Madeleine, Louiseville)
Trois-Rivières 819 372-3131
Cap-de-la-Madeleine 819 372-0599
Louiseville 819 228-2721

Centre de santé et services sociaux:

Trois-Rivières 819 370-2100
La Vallée-de-la-Batiscan 418 365-7555
Maskinongé 819 228-2731

Centre de Santé:

C.H.R.T.R. 819 697-3333
Cloutier-du Rivage 819 370-2100
Louiseville 819 228-2731
Centre Mauricie 819 536-7500

Ambulance:

Trois-Rivières 819 376-1414 ou **911**
Louiseville 819 228-5500 ou **911**

CALACS:

Trois-Rivières 819 373-1232
Vallée-de-la-Batiscan 418 362-2727

5. BIBLIOGRAPHIE

- BRAKELY, Cindy, Suzanne Drinkwater et Barbara Klunder. *Prudence! Le guide de la sécurité pour les enfants*, Saint-Laurent, Québec, Éditions le Trécarre, 1986, 32 p.
- CENTRALE DES SYNDICATS DE QUÉBEC. *La violence à l'école: guide juridique et syndical*, Québec, CSQ, 2001, 32 p.
- DEBARBIEUX, Éric. *La violence en classe*, Paris, ESF, 1990, 170 p.
- DUJARDIN, Brigitte. *Les enfants et la violence : propos d'enfants sur la violence dans une école*, Paris, Indigo, 1996, 99 (2) p.
- DUPÂQUIER, Jacques. *La violence en milieu scolaire*, Paris : Presses universitaires de France, 1999, 105 p.
- FOTINOS, Georges, et Jacques Fortin. *Une école sans violence? de l'urgence à la maîtrise*, Paris, Hachette Éducation, 2000, 383 p.
- HÉBERT, Jacques. *La violence à l'école : guide de prévention et techniques d'intervention*, Montréal, Éditions Logique, 1991, 136 p.
- LA COLLECTIVE PAR ET POUR ELLE, *Survivre à l'inceste. Mieux comprendre pour mieux intervenir*, Québec, 1989.
- LA GAZETTE DES FEMMES - *Témoignage de Pascale*, vol. 12, no 4, Québec, 1990.
- LAWSON, Sarah. *Votre enfant est-il victime d'intimidation?*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1996, 185 p.
- QUÉBEC. *Loi sur la protection de la jeunesse*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Québec, 1999.
- ROBERT, Jocelyne. *Parlez-leur d'amour... et de sexualité*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1999, 185 p.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC. « COOL » *pour vrai*. Service des relations communautaires, Domaine socio-préventif, Québec.
- TOURIGNY, Marc, Normand Péladeau et Camil Bouchard. *Abus sexuels et dévoilement chez les jeunes Québécois*, Revues sexologiques, Montréal, Éditions Iris, vol. 1, no. 2, 1993.
- VAN GIJSEGHEN, Hubert. *L'Enfant mis à nu*. Montréal, Édition du Méridien, 1992, 286 p.

SITES INTERNET

AMERICAN ACADEMY OF CHILD AND ADOLESCENT PSYCHIATRY, [en ligne].

Disponible sur : < <http://aacap.org/>>

DEMERS, Michel. *Brise le silence*, Studio technologique d'apprentissage au récit, [en ligne].

Disponible sur : < <http://www.briselesilence.com/>>

LE CENTRE OPTION-PRÉVENTION T.V.D.S. *Ensemble déNONçons le taxage!* [en ligne].

Disponible sur : < <http://www.centretvds.ca/>>

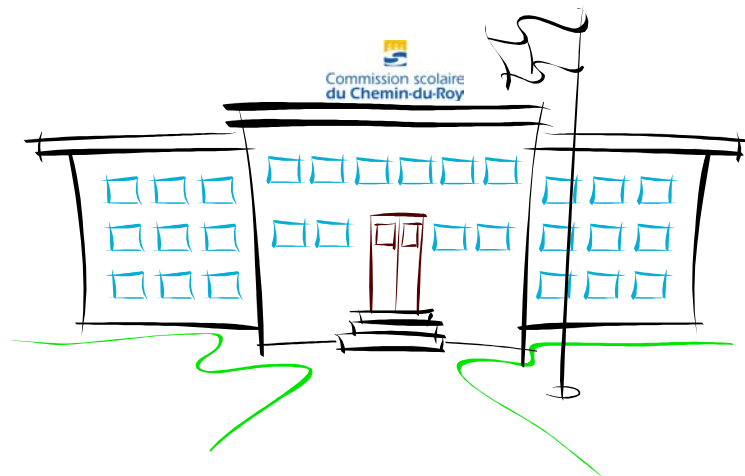
DOCUMENTS AUDIOVISUELS

« MIMI », il faut sauver Duncan. [Enregistrement vidéo], Prévention des agressions envers les enfants. Productions Maj, 2003.

Je réfléchis avant d'agir. [Enregistrement vidéo], Version pour les jeunes. Sûreté du Québec. Production Nova Horizon Médias.

Tax, [Vidéocassette et guide d'animation et d'accompagnement], Service de police Ville de Montréal. Production Guillaume Sylvestre, octobre 2002.

GUIDE DESTINÉ À LA COMMISSION SCOLAIRE



1. LA DÉFINITION D'UNE AGRESSION :

C'est lorsqu'une personne veut nous forcer à faire quelque chose qu'on ne veut pas faire ou quand elle veut nous amener quelque part sans la permission de nos parents. Une agression peut être physique, verbale ou psychologique.

Atteinte à l'intégrité psychologique ou physique des personnes.

2. PRÉVENTION :

- 2.1. Élaboration d'un guide de prévention et d'intervention concernant les agressions envers les enfants par des inconnus;
- 2.2. Diffusion du guide aux écoles;
- 2.3. Ententes avec :
- 2.4. C.S.S.S. de son territoire pour la diffusion du programme "CARE";
- 2.5. Services de police de son territoire;
- 2.6. Centres jeunesse de son territoire;
- 2.7. Distribution de la cassette "MIMI, il faut sauver "Duncan" pour chaque école primaire;

3. INTERVENTION :

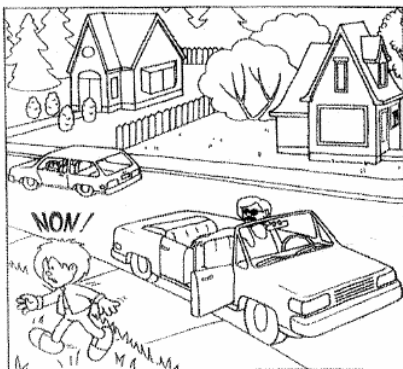
- 3.1. Supporter ses établissements lors d'un incident;
- 3.2. Assurer la gestion de crise;
- 3.3. Assurer le suivi avec l'ensemble des parents de la Commission scolaire, s'il y a lieu;
- 3.4. Assurer le suivi avec le commissaire du quartier, s'il y a lieu;
- 3.5. Assurer le suivi avec les membres du conseil des commissaires, s'il y a lieu;
- 3.6. Assurer le suivi avec les médias.

Nous tenons à remercier Mme Doris Schaepli ainsi que les personnes du comité pour leur contribution à l'élaboration de ce guide.

ANNEXE

ANNEXE

Les inconnus



Conseils de sécurité



**PARENTS-SECOURS®
DU QUÉBEC**

1295, boulevard des Forges,
Trois-Rivières, Québec G8Z 1T7
Courriel : info@parentssecours.ca
Téléphone et télécopieur: 1.800.588.8173

Aux parents

- Discutez avec votre enfant du rapport distant qu'il doit maintenir avec un inconnu.
- Apprenez à votre enfant à reconnaître un inconnu : c'est une personne qu'il ne connaît pas suffisamment pour lui donner sa confiance. Identifiez, avec lui, les personnes à qui il peut vraiment faire confiance.
- Partagez avec votre enfant, un mot de passe qui lui permettrait d'identifier un adulte de confiance à qui vous auriez demandé de ramener votre enfant à la maison.
- Apprenez à votre enfant à dire « Non ! » aux inconnus et à crier « Je ne vous connais pas ! » si quelqu'un l'attrape et essaie de l'entraîner.
- Repérez, avec votre enfant, les résidences qui possèdent l'affiche-fenêtre Parents-Secours et apprenez-lui qu'il peut s'y réfugier en toute sécurité. Repérez aussi les endroits où il peut demander du secours (poste de police, banque, voisins sûrs, commerce, etc.)
- Habituez votre enfant à ne pas se déplacer seul dans la rue, surtout le soir, et à toujours se rendre au parc avec un ami ou en groupe.
- Ne permettez jamais à votre enfant d'accepter une invitation sans vous consulter.
- Ne laissez jamais votre enfant seul aux toilettes publiques, dans l'auto ou dans le chariot de l'épicerie.
- Assurez-vous que le personnel de l'école ne laisse jamais votre enfant partir avec une personne, sans votre permission.
- Apprenez à votre enfant à se servir du téléphone pour demander de l'aide et à faire des appels interurbains. Le 911 se signale directement d'une boîte téléphonique sans devoir fournir de monnaie pour l'appel. En signalant le 0, un enfant peut également avoir l'aide d'un préposé au service téléphonique.

Aux enfants

- Évitez les terrains vacants, les boisés, les chantiers de construction et les rues mal éclairées.
- Ne vous approchez pas de la voiture d'un automobiliste qui demande des indications.
- Ne montez pas dans une voiture avec un inconnu, peu importe la raison.
- Prévenez vos parents lorsque vous montez dans la voiture d'une personne connue.
- Criez et courez si un inconnu veut vous faire monter de force dans sa voiture. Rapportez l'incident le plus rapidement à vos parents, à votre professeur ou à un policier.
- Si un ami monte dans la voiture d'un inconnu, notez le numéro d'immatriculation et signalez-le immédiatement au 911, à vos parents ou à votre professeur.
- Refusez les invitations, les bonbons, l'argent ou les cadeaux d'un inconnu.
- Méfiez-vous des inconnus qui sollicitent votre aide pour nourrir ou retrouver un petit animal.
- Informez vos parents de l'endroit où vous allez et avec qui vous y allez.
- Ne laissez aucun inconnu vous toucher.
- Si vous avez besoin d'aide, alertez la première personne de confiance que vous rencontrez : un policier, un brigadier scolaire, le personnel de l'école, un facteur, un chauffeur de taxi, une famille membre de Parents-Secours.
- Trouvez avec votre parent, un mot de passe qu'il pourrait révéler à un adulte qui voudrait vous ramener à la maison. S'il connaît le mot de passe, c'est qu'il en a d'abord discuté avec votre parent.